

## Description

Le ou la médecin spécialiste en médecine du travail ont pour mission de promouvoir la santé et de maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs au sein de tous les secteurs professionnels. En collaboration avec les spécialistes de la sécurité au travail, ils cherchent à déterminer où pourrait apparaître un risque accru d'accidents, de maladies professionnelles ou d'atteintes à la santé liés au travail.

Leurs principales activités consistent à:

### Évaluation des nuisances

- identifier et évaluer quantitativement les agents qui portent préjudice à la santé ou qui rendent le travail pénible, en tenant compte des facteurs physiques, chimiques et biologiques (hygiène du travail);
- prélever des échantillons sur le lieu de travail (gaz, poussières, rayonnement, etc.), effectuer différentes mesures (volume sonore, vibrations, chaleur, etc.), faire des analyses biologiques (sang, urine, etc.);
- proposer des mesures techniques de protection et une organisation des activités professionnelles qui assurent la sécurité des travailleurs;

### Aménagement du poste de travail (ergonomie)

- procéder à des expertises ergonomiques: aménager favorablement les places de travail;
- chercher à diminuer les contraintes physiques (postures inconfortables, troubles oculaires, douleurs à la nuque, au dos, etc.) ou à corriger les nuisances (mauvais éclairage, climatisation inadaptée, bruit, etc.);

### Prévention

- surveiller les activités à risques susceptibles de nuire à la santé des employés, examiner périodiquement les employés exposés, faire prendre les mesures de protection adéquates;
- informer le personnel et promouvoir l'utilisation de moyens individuels de protection (vêtements et lunettes de protection, casque, etc.);
- surveiller l'occupation des femmes enceintes, des jeunes, des travailleurs âgés et des handicapés;

### Intervention

- assurer les premiers secours et les traitements primaires lors d'accidents, d'intoxications ou de maladies aiguës;
- prendre des mesures contre les problèmes liés à la consommation d'alcool, de drogues, etc. sur le lieu de travail;
- intégrer ou réinsérer des collaborateurs handicapés ou à capacité de travail réduite;
- procéder à diverses expertises.

### Environnement de travail

Les médecins spécialistes en médecine du travail exercent leurs activités en tant qu'employés au sein d'une entreprise, d'un institut ou d'un organisme officiel, ou interviennent en tant que conseillers indépendants. Ces professionnels exercent essentiellement des activités de prévention. Ils soutiennent les employeurs et les travailleurs dans leurs efforts pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

## Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en médecine du travail se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

### Lieux

- établissements de formation reconnus: instituts universitaires de médecine du travail et de santé au travail, organismes cantonaux et fédéraux, etc.

### Durée

5 ans dont:

- 2,5 ans de formation spécifique;
- 2,5 ans de formation non spécifique.

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation postgraduée à temps partiel (50% au minimum).

### Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin;
- ou diplôme de médecin étranger reconnu.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter [www.orientation.ch/etudes](http://www.orientation.ch/etudes).

### Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en médecine du travail.

### Contenu

#### Connaissances théoriques

- maladies professionnelles, y compris infectieuses, tropicales et empoisonnements;
- traitements médicaux possibles;
- nuisances physiques, chimiques et biologiques sur les lieux de travail;
- toxicologie;
- procédures analytiques (échantillons et mesures de substances chimiques toxiques);
- équipements de protection individuelle;
- formes de travail particulières (de nuit, en équipe, etc.) et effets sur la santé;
- problèmes psychosociaux;
- bases légales et normes relatives au travail et à la santé et système d'assurances sociales en Suisse;
- etc.;

#### Connaissances pratiques

- diagnostics autonomes des maladies professionnelles et des troubles de la santé liés au travail;
- état des lieux des dangers et évaluation des risques;
- réalisation et interprétation des fonctions pulmonaires, électrocardiogramme (ECG), examen des yeux, audiométrie, radio du thorax;
- conseil médical concernant l'emploi de l'équipement de protection individuelle;
- organisation des premiers secours et maîtrise des techniques de réanimation;
- etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch).

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Autorité
- Discrétion
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Sens de l'observation
- Disponibilité
- Capacité à mettre en confiance autrui

## Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en médecine du travail possèdent des connaissances leur permettant d'exercer dans différents secteurs professionnels. Ils peuvent intégrer des services médicaux du travail dans les entreprises ou ouvrir un cabinet de consultation privée. Ils ont aussi la possibilité de travailler pour des services cantonaux ou des organes spécialisés des administrations cantonales ou fédérales (Office du travail, Santé publique, Inspection du travail, etc.), des services de médecine du travail hors d'une entreprise (SUVA, SEFRI, assurances, etc.) ou encore des instituts universitaires (recherche, enseignement).

### Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers du médecin, de sa spécialité et de son activité. Les sciences médicales connaissent un développement rapide: les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en médecine du travail peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formations continues mises sur pied par le Département Santé au travail et environnement du centre universitaire Unisanté, les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses ou encore la SUVA: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.;
- attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique recensés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continues: médecin-conseil, médecine de l'addiction, etc.;
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en santé publique, 5 mois à temps partiel, Lausanne;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en Travail et santé (Work and Health), 2 ans de formation modulaire, Zurich et Lausanne;
- Master of Advanced Studies (MAS) en santé publique, 3 ans de formation modulaire, Genève;
- etc.

## Professions voisines

- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en prévention et santé publique/Médecin spécialiste en prévention et santé publique
- Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé BF/Specialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé BF

## Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)  
Bollwerk 10  
Case postale  
3001 Berne 1  
Tél.: 031 350 44 88  
<https://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)  
Secrétariat général  
Elfenstrasse 18  
Case postale  
3000 Bern 16  
Tél.: 031 359 11 11  
<https://www.fmh.ch>

Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail (GRMHST)  
Case postale 732  
1000 Lausanne  
<http://www.grmhst.ch/>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)  
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)  
Elfenstrasse 18  
Case postale  
3000 Bern 16  
Tél.: 031 503 06 00  
<https://www.siwf.ch>

Unisanté  
Département Santé, travail et environnement (DSTE)  
Route de la Corniche 2  
1066 Epalinges  
Tél.: 021 314 74 21  
<https://www.unisante.ch>